

## *Bilan annuel des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse/directrice et directeurs provinciaux*

### **Les enfants exposés à la violence conjugale**

**Saguenay, le 18 juin 2024** – À l’occasion de ce 21<sup>e</sup> bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse ont choisi d’unir leur voix pour parler d’un aspect important et souvent méconnu de leur travail : les enfants exposés à la violence conjugale.

La violence conjugale a des effets dévastateurs sur les enfants et les jeunes, touchant leur bien-être émotionnel, mental et physique. Pour les DPJ/DP, il est crucial de reconnaître que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent vivre de la peur et de l’insécurité, ce qui peut entraîner des problèmes de santé mentale, des troubles du comportement et des difficultés scolaires. La violence dans le foyer perturbe le développement normal de l’enfant, affectant leur capacité à établir des relations saines et à se sentir en sécurité. Dans ces cas, l’intervention des DPJ/DP, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre de retrouver un environnement stable et sécurisant, où les enfants peuvent se reconstruire et retrouver un sentiment de normalité.

#### **Statistiques régionales 2023-2024**

- Au cours de 2023-2024, 6 481 signalements ont été traités dans l’année. On constate une légère baisse du nombre de signalements traités, soit 311 de moins qu’en 2022-2023.
- En ce qui a trait aux signalements retenus, on remarque une baisse de 3,25 %. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est ainsi passé de 2 402 signalements retenus en 2022-2023, à 2 324 signalements retenus en 2023-2024.
- Les signalements retenus concernent surtout la négligence (17,99 %) et l’abus physique (19,35 %).
- Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 526 signalements ont été reçus en 2023-2024 pour un motif d’exposition à la violence conjugale, versus 463 signalements en 2022-2023.
- Cette année, 373 adolescents ont reçu des services en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit une hausse de 12,07 % par rapport à l’an passé.

#### **Statistiques provinciales 2023-2024**

- Cette année, nous constatons une légère baisse des signalements traités (– 0,9 %). En 2023-2024, 100 258 enfants ont fait l’objet d’au moins un signalement, soit 6,13 % des jeunes Québécois âgés de 0 à 17 ans. L’an dernier, ils représentaient 6,06 % des enfants du Québec.
- Au cours de l’année 2023-2024, 134 871 signalements ont été traités. De ce nombre, 42 378 signalements ont été retenus. Cela représente 35 791 enfants (2,19 %) qui ont fait l’objet d’au moins un signalement retenu pour évaluation, une donnée similaire à celle de 2022-2023 (2,18 %).
- En 2023-2024, les signalements pour exposition à la violence conjugale comptaient pour 12,5 % de tous les signalements reçus. Au Québec, cela représente un signalement sur huit ou près de 50 signalements par jour.
- Si on tient compte uniquement des prises en charge qui ont débuté en 2023-2024, les situations d’exposition à la violence conjugale représentent 9,5 % des prises en charge.
- Le nombre d’adolescents qui ont reçu des services en vertu de la LSJPA a augmenté de 15 % par rapport à 2022-2023.

– 30 –

**Source :** Direction adjointe des communications et des affaires publiques  
Téléphone : 418 545-4980, poste 200352  
Courriel : 02ciuss.medias@ssss.gouv.qc.ca